

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL1333

présenté par

Mme Meynier-Millefert, Mme Dupont, M. Brosse, M. Bordat, Mme Dordain, M. Buchou,  
Mme Le Feur, Mme Givernet, Mme Caroit, Mme Clapot, Mme Decodts, M. Belhaddad,  
Mme Calvez, M. Vuilletet et Mme Tiegna

-----

### ARTICLE 2 QUATER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer l'article 2 Quater allongeant le délai de résidence au terme duquel la naturalisation peut être accordée à l'étranger résidant habituellement en France. Amendement co-écrit avec la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS).